

Conditions générales de vente aux professionnels

Article 1 – Objet des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Entreprise Individuelle **MongroZœil** dont la représentante légale est **Roxane Poirier**, immatriculée au RCS sous le n° siret 98451921500011, code NAF 74.20Z – TVA non applicable – artisan photographe auto-entrepreneur non assujettie – article 2093B du Code Général des Impôts – siège social situé au 13 ruelle du Pilon 86280 Saint Benoît – dénommée ci-après « la Photographe » ou Roxane Poirier; et de son client – dénommé ci-après « le Client », dans le cadre de la vente des services suivants : prestations photographiques de portrait, de produit et de reportage.

Toute prestation accomplie par Roxane Poirier implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Prix des services

Les prix des services vendus aux Clients professionnels sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Roxane Poirier n'est pas assujettie à la TVA. Les tarifs sont consultables sur le site internet : <https://www.mongrozoeil.fr>. Les prix varient en fonction de la nature de la prestation, de sa durée et du nombre de photographies commandées.

Roxane Poirier s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Un devis gratuit, valable 1 mois, est réalisé pour chaque commande de prestation, précisant la nature de la commande, sa durée, son tarif unitaire et sa quantité. Ce dernier est envoyé par mail, par courrier ou remis en main propre.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 3 – Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire. Les coordonnées bancaires de Roxane Poirier figurent sur les devis et factures.

Lors de l'enregistrement de la commande, le Client devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception de la facture ou à défaut, 45 jours au plus tard suivant sa réception.

Toute commande passée par le Client sera considérée comme ferme et définitive à partir du moment où Roxane Poirier recevra un exemplaire du devis signé et le versement de l'acompte.

Article 4 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement de la prestation réalisée, le Client devra verser à Roxane Poirier une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour

frais de recouvrement de 40 euros.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réalisation de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Article 5 – Délai de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la date de conclusion du contrat de prestation.

Un formulaire de demande de rétractation est joint au contrat et doit être adressé à Roxane Poirier en recommandé avec avis de réception.

Toute demande de rétractation faite dans le délai légal entraînera le remboursement intégral de l'acompte versé par le Client.

A défaut du respect de ce délai, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé au Client.

Si le client souhaite que la prestation soit exécutée avant la fin du délai de rétractation, il doit le mentionner par écrit sur le contrat de prestation et ainsi déclarer renoncer à exercer son droit à la rétractation.

Article 6 – Clause résolutoire

Si, dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Roxane Poirier.

Article 7 – Date d'effet et durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de la date de signature des conditions particulières et prend fin lorsque la prestation a été réalisée, sauf clause contraire prévue par les conditions particulières.

Article 8 – Clause de réserve de propriété

Roxane Poirier conserve la propriété des photographies vendues jusqu'au paiement intégral de la facture. A ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Roxane Poirier se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre d'une procédure collective, les photographies vendues et restées impayées.

Article 9 – Livraison

La livraison des photographies réalisées se fera via un lien de téléchargement ou sur une clé USB. Elles sont transmises au client au format JPEG et au format TIF.

Les fichiers numériques bruts (RAW) restent la propriété de Roxane Poirier et ne seront en aucun cas remis au client.

Le délai de livraison pour une prestation de portrait ou de produit est de 2 semaines et de 4 à 6 semaines pour une prestation de reportage.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif

et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des photographies ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts et à l'annulation de la commande.

Toute réclamation du Client devra être formulée par courrier recommandé avec avis de réception dans les 5 jours suivant la livraison des photographies.

Article 10 – Force majeure

La responsabilité de Roxane Poirier ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 11 – Confidentialité

Toutes les informations, commerciales ou de quelque nature que ce soit que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion de réunions et d'entretiens, sont confidentielles.

Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Chaque partie, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du contrat.

Les parties s'engagent à ne pas revendiquer de droits de propriété industrielle, littéraires ou artistiques sur les informations confidentielles et sur les connaissances établies à partir de ces informations confidentielles. Les documents de toutes sortes fournis par les parties demeurent la propriété de chaque partie qui les a fournis.

Les parties s'engagent à se restituer mutuellement, sur simple demande, tous les documents, pièces ou produits communiqués et à ne pas en garder copie ou reproduction. Les obligations définies par le présent article resteront en vigueur aussi longtemps que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.

Article 12 – Non-sollicitation du personnel

Les parties s'interdisent d'engager à leur service, directement ou indirectement, ou de faire engager par un tiers, directement ou indirectement, ayant des relations de toute nature avec l'une des parties ou exerçant une activité identique ou semblable à celle de l'une des parties, un collaborateur ou un salarié de l'autre partie pendant la durée du contrat et durant une durée de 12 mois à compter de son échéance, quels que soient les motifs de sa rupture ou de son non-renouvellement.

La partie qui ne respecterait pas cette obligation indemniserait l'autre partie en lui versant des dommages et intérêts correspondant à 3 fois le salaire brut annuel perçu par le collaborateur ou le salarié engagé.

Article 13 – Stipulations diverses

Tout délai fixé par les présentes conditions générales expire le dernier jour à 24 heures.
Le délai qui expirerait un samedi, dimanche, un jour férié ou chômé, est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes conditions générales serait considérée comme nulle et sans objet, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité d'autres stipulations.

Article 14 – Accès aux informations informatisées

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client peut demander la communication des informations le concernant et les faire rectifier.

Article 15 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Poitiers.

Fait à Saint-Benoît, le 10 juin 2024

